

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE**

L'an deux Mil vingt-six,

Le lundi vingt-sept avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Adrien NIEUWMUNSTER, Maire.

**Etaient présents** : Adrien NIEUWMUNSTER, Maire, Régine MERRAD, Maryse PETIT, Jean-Charles BAYOL, Anne PAS, Pascal DAUTREVAUX, Maire-Adjoint, Joël FRANÇOIS, Marie-Christine FERRARI-BUTEAU, Denis MARTZEL, Jean-Marc BUSSY, Jacqueline STEVENS, Marylène METRY, Arnaud POMARÈDE, Ludovic CRÉTÉ, Cécile MOYA, Amélie RAMET-LOUBIERE, Lucien SPILMANN, Nathalie TRENEL, Pierre-Alec GADROY, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés représentés** :

Philippe LECLERCQ par Régine MERRAD  
Arlette LEJEUNE par Arnaud POMAREDE  
Eric MACLOU par Pierre-Alec GADROY  
Cécile PHILIPPON par Lucien SPILMANN

**Absents excusés non représentés** :

NEANT

**DATE DE LA CONVOCATION** : 20 avril 2026

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS** : 20 avril 2026

**DATE D'AFFICHAGE** : 21 avril 2026

**Amélie RAMET-LOUBIERE a été désignée secrétaire de séance**

<b>Nombre de membres en exercice : 23</b>
---

<b>Présents :</b> <b>19 + 4 pouvoirs</b>
---

## **PARTIE 1 : COMPTE-RENDU ET DISCUSSIONS**

## A L'ORDRE DU JOUR

### **Rapport n°01 : Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 07 avril 2026**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 07 avril 2026.

---

### **Rapport n°02 : Informations et communications de Monsieur le Maire – délégations – décisions**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales (demande d'attribution de subvention).

---

### **Rapport n°03 : Commission Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents ou représentés, de proposer à Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques, les 16 membres titulaires et les 12 membres suppléants mentionnés ci-après :

#### **TITULAIRES :**

- Maryse PETIT
- Philippe LECLERCQ
- Jean-Charles BAYOL
- Jean-Marc BUSSY
- Marylène METRY
- Cécile MOYA
- Marie-Christine FERRARI-BUTEAU
- Didier REMY
- Aurélien TALLEMET
- Français PAS
- Ahmed MERRAD
- Yves LECLERCQ
- Bernard CORBAZ
- Dominique TRISTCH
- Michel LACAILLE
- Daniel JOUSSEAUME

#### **SUPPLEANTS :**

- Régine MERRAD
- Jacques LIOCHON
- Laurence BARTH
- Blandine NICOLAS

- Jean-Paul BURELLE
- Philippe TERREC
- Jacqueline STEVENS
- Magali JURCZAK
- Loïc BARNIK
- Jean-Louis GUERIN
- Joël FRANCOIS
- Patrice METRY

*M. Lucien Spilmann demande si le choix des personnes à proposer est fait par le Maire : ce dernier lui répond que des contribuables ont été contactés par la municipalité pour intégrer cette commission.*

---

### **Rapport n°04 : désignation des délégués de la commune au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au S.D.D.E.A (complément et modification)**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents ou représentés, de désigner en complément / modification de la délibération n°24-2026 datée du 07 avril 2026, au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA, pour la :

#### **1) Compétence Eau Potable**

- Titulaires :

1) Philippe LECLERCQ

2) Denis MARTZEL

- Suppléants :

1) Jean-Charles BAYOL

2) Jean-Marc BUSSY

#### **2) Compétence Assainissement Non-Collectif**

- Titulaires :

1) Philippe LECLERCQ

2) Denis MARTZEL

- Suppléants :

1) Jean-Charles BAYOL

2) Jean-Marc BUSSY

---

### **Rapport n°05 : autorisation de signature d'un bail pour la mise à disposition d'un local communal à un médecin généraliste**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la signature d'un bail pour la location d'une partie de l'ancienne mairie sise 2bis, rue Henri Berthelot, à un médecin généraliste à compter du 04 mai 2026 pour une durée initiale de 6 ans (loyer mensuel : 580€).
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail professionnel correspondant ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- d'imputer cette recette sur le budget de la commune, chapitre 75, article 752 (revenus des immeubles).

*M. Lucien Spilmann demande le montant global des travaux réalisés : M. le Maire lui répond > 48.000€*

*Est-ce une demande du médecin ? M. le Maire explique qu'elle allait quitter la commune (cabinet médical devenu inadapté).*

*Le loyer sera-t-il indexé ? revalorisé ? M. le Maire lui répond que le loyer sera indexé chaque année.*

*M. Lucien Spilmann indique que la municipalité a cédé au chantage.*

*Son équipe voulait réhabiliter le site Brossolette pour pouvoir y installer plusieurs médecins.*

*M. Pascal Dautrevaux invite M. Spilmann à communiquer à la municipalité les noms des médecins qui souhaitent s'installer.*

*M. Lucien Spilmann reproche à la municipalité de ne pas faire de recherches de nouveaux médecins. Il avait pour sa part signé un protocole pour faire venir un cardiologue et deux médecins généralistes qu'il a dénoncé en raison du résultat des élections municipales.*

---

### **Rapport n°06 : Décision Modificative Budgétaire n°1**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents ou représentés de procéder à des modifications budgétaires sur le budget de l'exercice 2026.

*M. Lucien Spilmann demande quels sont les travaux de voirie concernés : rue du Sentier des Grèves.*

*Ce dernier questionne M. le Maire sur les emprunts réalisés pour financer les travaux de la rue du Sentier des Grèves : pourquoi ne pas avoir intégré dans le prêt relai les subventions à percevoir ?*

*M. le Maire lui répond que le choix a été de pouvoir faire en sorte d'accélérer les investissements sur les années à venir (autres projets).*

*M. Lucien Spilmann pense que ce n'est pas une bonne opération financière.*

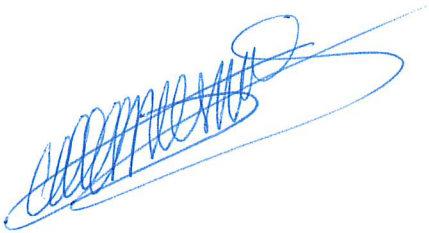
---

**Questions diverses :**

NEANT

Séance close à 18 heures 55.

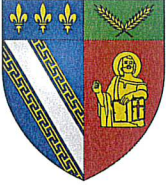
Le Maire,  
Adrien NIEUWMUNSTER



Le secrétaire de séance,  
Amélie RAMET-LOUBIERE



## **PARTIE 2 : DELIBERATIONS**



République Française  
Département de l'Aube  
Arrondissement de Troyes  
Commune de Saint-Parres-aux-Tertres

## CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion aura lieu salle du conseil municipal, le

**lundi 27 avril 2026 à 18:30**

L'ordre du jour sera le suivant :

- RAPPORT N°01 : approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 07 avril 2026
- RAPPORT N°02 : informations et communications de M. le Maire - délégations - décisions
- RAPPORT N°03 : Commission Communale des Impôts Directs
- RAPPORT N°04 : désignation des délégués de la commune au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au S.D.D.E.A (complément)
- RAPPORT N°05 : autorisation de signature d'un bail pour la mise à disposition d'un local communal à un médecin généraliste
- RAPPORT N°06 : Décision Modificative Budgétaire (DMB) n°1

Adrien NIEUWMUNSTER  
2026.04.20 17:03:56 +0200  
Ref:10852452-16362376-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Adrien NIEUWMUNSTER

**DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

Rapporteur : Adrien NIEUWMUNSTER

Conformément à la délibération n°10-2026 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 relative à la délégation générale du Maire, il lui appartient de rendre compte de l'exercice de cette délégation.

Depuis le dernier Conseil Municipal, les délégations suivantes ont été exercées :

**DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION :**

- Demande d'attribution de subvention transmise au Conseil Départemental de l'Aube pour la réalisation de travaux d'entretien de l'Eglise (travaux de couverture d'un montant estimé à 30 066€ H.T).  
Demande de renseignements en cours auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est : dépôt d'une demande de subvention à venir.

N°31-2026

**COMMISSION COMMUNALE  
DES IMPOTS DIRECTS**

**MONSIEUR LE MAIRE**

**EXPOSE** à l'Assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs composée, dans les communes de plus de 2 000 habitants, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, de huit membres titulaires et de huit membres suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par la Directrice Départementale des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE :**

**PROPOSER** à Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques, les 16 membres titulaires et les 16 membres suppléants mentionnés ci-après :

**TITULAIRES :**

- Maryse PETIT
- Philippe LECLERCQ

- Jean-Charles BAYOL
- Jean-Marc BUSSY
- Marylène METRY
- Cécile MOYA
- Marie-Christine FERRARI-BUTEAU
- Didier REMY
- Aurélien TALLEMET
- Francis PAS
- Ahmed MERRAD
- Yves LECLERCQ
- Bernard CORBAZ
- Dominique TRISTCH
- Michel LACAILLE
- Daniel JOUSSEAUME

**SUPPLEANTS :**

- Régine MERRAD
- Jacques LIOCHON
- Laurence BARTH
- Blandine NICOLAS
- Jean-Paul BURELLE
- Philippe TERREC
- Jacqueline STEVENS
- Magali JURCZAK
- Loïc BARNIK
- Jean-Louis GUERIN
- Joël FRANCOIS
- Patrice METRY
- 
- 
- 
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Maire,

  
Adrien NIEUWMUNSTER  
2026.04.28 17:03:29 +0200  
Ref:10909760-16448154-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Adrien NIEUWMUNSTER

**RAPPORTEUR** : Adrien NIEUWMUNSTER

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	18	5	0

N°32-2026

**DESIGNATION DES DELEGUES DE LA  
COMMUNE AU TITRE DE LA  
REPRESENTATION DE TROYES  
CHAMPAGNE METROPOLE AU S.D.D.E.A  
(COMPLEMENT ET MODIFICATION)**

**MONSIEUR LE MAIRE**

**RAPPELLE** la délibération votée par le conseil municipal lors de la séance du 07 avril 2026 désignant Philippe LECLERCQ délégué titulaire et Denis MARTZEL délégué suppléant de la commune au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au S.D.D.E.A.

**EXPOSE QUE** Troyes Champagne Métropole souhaite que soient désignés un délégué titulaire et un délégué suppléant en sus pour les compétences eau potable et assainissement non-collectif.

**PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL QU'IL DECIDE DE :**

**DESIGNER** en complément / modification de la délibération n°24-2026 datée du 07 avril 2026, au titre de la représentation de Troyes Champagne Métropole au sein des instances du SDDEA, pour la :

**1) Compétence Eau Potable**

- Titulaires :

1) Philippe LECLERCQ

2) Denis MARTZEL

- Suppléants :

1) Jean-Charles BAYOL

2) Jean-Marc BUSSY

2) **Compétence Assainissement Non-Collectif**

- Titulaires :

1) Philippe LECLERCQ

2) Denis MARTZEL

- Suppléants :

1) Jean-Charles BAYOL

2) Jean-Marc BUSSY

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme  
Le Maire,

  
Adrien NIEUWMUNSTER  
2026.04.28 17:03:23 +0200  
Ref:10909763-16448160-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Adrien NIEUWMUNSTER

**RAPPORTEUR** : Adrien NIEUWMUNSTER

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>
	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

N°33-2026

**SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL  
POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL  
COMMUNAL A UN MEDECIN GENERALISTE**

**MONSIEUR LE MAIRE**

**EXPOSE** qu'un médecin généraliste installé sur la commune depuis de nombreuses années lui a fait part de son souhait de quitter le local dans lequel il exerce actuellement.

Afin de garantir aux Patrocliens la continuité de leur suivi médical, la municipalité souhaite mettre à disposition de ce médecin généraliste un local appartenant à la commune. Des travaux ont été réalisés dans l'ancienne mairie sise 2, rue Henri Berthelot pour la moderniser et la rendre conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur (établissement recevant du public) : changement des fenêtres, mise aux normes de l'installation électrique, isolation des murs et des combles, travaux de plomberie, remise en peinture, installation d'une pompe à chaleur, réfection des sols.

Le bail proposé sera d'une durée initiale de six années, pour un loyer mensuel de 580€.

**PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL QU'IL DECIDE :**

**D'APPROUVER** la signature d'un bail pour la location d'une partie de l'ancienne mairie sise 2bis, rue Henri Berthelot, à un médecin généraliste à compter du 04 mai 2026 pour une durée initiale de 6 ans (loyer mensuel : 580€).

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail professionnel correspondant ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**D'IMPUTER** cette recette sur le budget de la commune, chapitre 75, article 752 (revenus des immeubles).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Maire,

Adrien NIEUWMUNSTER

Adrien NIEUWMUNSTER  
2026.04.28 17:03:21 +0200  
Ref:10909764-16448161-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Adrien NIEUWMUNSTER

**RAPPORTEUR** : Adrien NIEUWMUNSTER

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	18	2	3

**N° 34-2026**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**  
**DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1**  
**BUDGET EXERCICE 2026**

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE,  
 LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de procéder aux modifications budgétaires suivantes sur le budget de l'exercice 2026 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

NEANT

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**COMPTES DÉPENSES**

<i>CHAP.</i>	<i>COTE</i>	<i>OPER.</i>	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT EN €</i>
21	2151	10037	Travaux de voirie	60 000
21	2184	10040	Mobilier	5 000
21	2188	10040	Autres immobilisations corporelles	10 000
21	2183	10041	Matériel informatique	15 000
<b>TOTAL</b>				<b>90 000</b>

**COMPTES RECETTES**

<i>CHAP.</i>	<i>COTE</i>	<i>OPER.</i>	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT EN €</i>
13	1321	10037	Subventions reçues de l'Etat /établissements nationaux	90 000
<b>TOTAL</b>				<b>90 000</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
 Pour extrait conforme,

Le Maire,

Adrien NIEUWMUNSTER  
 Adrien NIEUWMUNSTER  
 2026.04.28 17:03:25 +0200  
 Ref:10909767-16448165-1-D  
 Signature numérique  
 le Maire

**RAPPORTEUR :** Adrien NIEUWMUNSTER

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>
	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Adrien NIEUWMUNSTER